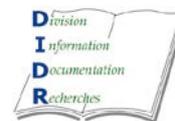


26 novembre 2020



## Les comités de quartier

*Focus sur leur rôle dans la mise en œuvre de la planification des naissances, notamment au Xinjiang*

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

1. Les comités de quartier en République populaire de Chine .....	3
1.1. Histoire .....	3
1.2. Fonctionnement et missions.....	4
2. La politique de planification des naissances au Xinjiang .....	5
2.1. Rappel : le cadre national.....	5
2.2. Cas documentés d’avortements forcés au Xinjiang .....	7
2.3. Implication des comités de quartier .....	8
Bibliographie .....	10

**Résumé :** Dans le cadre de la mise en œuvre de la planification des naissances en République populaire de Chine, des cas de stérilisations et d’avortements forcés ont été signalés, notamment dans la région autonome du Xinjiang. Au niveau local, les comités de quartier, dotés d’un bureau de planning familial, constituent le premier niveau du contrôle des naissances.

**Abstract :** As part of the implementation of family planning in the People's Republic of China, cases of forced sterilizations and abortions have been reported, especially in the Xinjiang Uyghur Autonomous Region. At the local level, neighborhood committees and their family planning offices constitute the first level of birth control.

**Nota :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

## 1. Les comités de quartier en République populaire de Chine

### 1.1. Histoire

Les **comités de quartier** (aussi appelés « comités de résidents », *jumin weiyuanhui*) ont été mis en place dans les années 1950 par le Parti communiste chinois (PCC)<sup>1</sup> sur le modèle des *baojia*, c'est-à-dire le système d'administration urbaine créé par le parti *Kuomintang* (au pouvoir avant le PCC)<sup>2</sup>. Ces comités, officiellement définis par l'article 111 de la Constitution de 1982 comme des « organisations autonomes de masse au niveau de base »<sup>3</sup>, sont un moyen « d'assurer un suivi local dans les quartiers »<sup>4</sup>. Il existe des comités équivalents dans les zones rurales<sup>5</sup>.

En 1954, deux lois ont constitué les **comités de quartier**, conçus comme le premier niveau d'autorité dans toutes les villes chinoises, et les **bureaux de rue** (*jiedao banshichu*), **auxquels répondent les comités**<sup>6</sup>. Contrairement aux travailleurs et aux étudiants organisés en unités de travail (*danwei*), la population considérée comme « non productive » par le Parti (personnes sans emplois et personnes âgées), qui représentait à l'époque environ 60 % de la population urbaine, n'était pas organisée de manière spécifique. Les comités de quartier ont reçu pour mission de pallier ce manque<sup>7</sup>.

Les **zones couvertes par ces comités de quartier sont communément appelées « communautés »** (*shequ*)<sup>8</sup>. Un comité de quartier a sous sa responsabilité plusieurs centaines<sup>9</sup> voire plusieurs milliers de ménages<sup>10</sup> et un *shequ* peut recouvrir deux ou trois comités de quartier, soit jusqu'à 16 000 personnes<sup>11</sup>.

Les comités de quartier ont gagné en importance pendant la période de réformes économiques lancées par Deng Xiaoping, dès 1978. La croissance du secteur privé entraînant une diminution du nombre de personnes employées dans les organisations publiques de travailleurs dites « unités de travail », les responsabilités de ces dernières ont été transférées aux comités de quartier<sup>12</sup>. **En 1989, la Loi sur les comités de résidents a élargi les prérogatives des comités**. Cela s'est traduit par une politique de services communautaires axée sur le bien-être, des programmes d'assurance et autres services sociaux (qui ont peu à peu englobé les questions environnementales). La politique de construction communautaire visait, quant à elle, à donner une plus grande importance aux comités de quartier **dans le développement politique et social de la République populaire de Chine (ci-après, Chine)**<sup>13</sup>.

Les comités de quartier n'appartiennent officiellement pas à l'administration. Pourtant, ils assument des tâches administratives, ce qui participe de l'ambiguïté de leur statut. Les agents sont salariés, mais ce sont les habitants qui élisent les membres du comité (voir *infra*, 1.2.)<sup>14</sup>.

---

<sup>1</sup> The Conversation, 03/03/2020, [url](#)

<sup>2</sup> CHOW BING N., 06/2012, [url](#), p.74

<sup>3</sup> DA F., 06/1992, [url](#) ; RPC, 1982, [url](#)

<sup>4</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>5</sup> CHOW BING N., 06/2012, [url](#), p.72

<sup>6</sup> CHOW BING N., 06/2012, [url](#), p.74-75

<sup>7</sup> CHOW BING N., 06/2012, [url](#), p.76

<sup>8</sup> CHOW BING N., 06/2012, [url](#), p.73-74

<sup>9</sup> Canada, IRBC, 26/11/2001, [url](#)

<sup>10</sup> CHOW BING N., 06/2012, [url](#), p.80

<sup>11</sup> The Conversation, 03/03/2020, [url](#)

<sup>12</sup> The Conversation, 03/03/2020, [url](#)

<sup>13</sup> CHOW BING N., 06/2012, [url](#), p.76-78

<sup>14</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

## 1.2. Fonctionnement et missions

La Loi sur les comités de résidents prévoit trois modes d'élection des membres du comité<sup>15</sup> :

- élection directe par tous les résidents éligibles ;
- élection indirecte par les représentants des ménages ;
- élection indirecte par les représentants des résidents.

**C'est l'élection par les représentants des résidents qui est la plus répandue**<sup>16</sup>. Tous les trois ans, au sein du *shequ*, **une assemblée de quartier est chargée d'élire les membres des comités de quartier — la plupart du temps des femmes**, souligne le média en ligne *The Conversation*<sup>17</sup>. Selon un article du *Quotidien du Peuple* (organe de presse officiel du Comité central du PCC) en date du 19 juin 2000, et cité dans un rapport de l'administration canadienne, « les élections ont remplacé la nomination et les résidents élisent les directeurs adjoints et les membres » par un vote à bulletin secret<sup>18</sup>. Au niveau supérieur, se trouve la station de travail (*shequ gongzuozhan*) composée d'employés de l'administration censés travailler conjointement avec les comités de quartier. En réalité, les frontières entre ces deux structures sont poreuses<sup>19</sup>.

*The Conversation* rapporte que « le PCC conserve le contrôle [des comités] en faisant élire ou nommer des secrétaires du Parti »<sup>20</sup>. Une enquête menée par la docteure en science politique Judith Audin dans trois quartiers de Pékin entre 2007 et 2009 a montré que « les directeurs des comités de résidents étaient également secrétaires du Parti [communiste] »<sup>21</sup>. L'enquête souligne que « peu de comités de résidents respectent une composition d'habitants localement élus »<sup>22</sup>.

Quant au profil des **employés des comités de quartier**, il a évolué au fil du temps. **Les personnes âgées ont été remplacées par des jeunes plus qualifiés** (au minimum détenteurs d'un diplôme d'études secondaires, la plupart du temps diplômés de l'université) qui, dans un contexte de chômage élevé, voient dans les comités de quartier une forme de stabilité<sup>23</sup>. Les employés sont **recrutés essentiellement sur concours** et formés pendant plusieurs mois puis obtiennent un contrat d'une durée de trois ans : il ne s'agit donc pas de fonctionnaires<sup>24</sup>. En 2009, à Pékin, le salaire moyen d'un employé de comité de quartier était à peu près équivalent au salaire minimum en Chine<sup>25</sup>. Des réunions ont régulièrement lieu en présence **des fonctionnaires du bureau de rue qui exigent des rapports d'activité**, « ce qui favorise l'anxiété et la soumission des agents des comités de quartier à leur hiérarchie »<sup>26</sup>.

Les comités de quartier s'occupent de presque tous les aspects de la vie des habitants, du chômage à la diffusion de l'idéologie officielle, en passant par la gestion des migrants<sup>27</sup>. « Le directeur du comité (*zhuren*) est chargé de la coordination d'ensemble. Il est assisté dans son travail par un adjoint (*fuzhuren*). Chaque membre du personnel est responsable d'un domaine spécifique »<sup>28</sup> :

- **Sécurité et médiation** (*zhibao*), en coopération avec la police (*paichusuo*) ;
- **Planning familial et contrôle des naissances** (voir *infra*) ;

---

<sup>15</sup> CHOW BING N., 06/2012, [url](#), p.82

<sup>16</sup> CHOW BING N., 06/2012, [url](#), p.82

<sup>17</sup> The Conversation, 03/03/2020, [url](#)

<sup>18</sup> Canada, IRBC, 26/11/2001, [url](#)

<sup>19</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>20</sup> The Conversation, 03/03/2020, [url](#)

<sup>21</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>22</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>23</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>24</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>25</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>26</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>27</sup> CHOW BING N., 06/2012, [url](#), p.80

<sup>28</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

- **Liaison avec La Ligue des femmes** (*fulian*), qui « défend et promeut les droits des femmes »<sup>29</sup> ;
- **Animation du quartier** ;
- **Assistance sociale** : les affaires civiles (*minzheng*) comprenant l'aide sociale et l'assistance aux personnes âgées ou vulnérables ;
- **Hygiène** (*weisheng*) et **questions environnementales**.

Il revient aux agents des comités de quartier **de diffuser l'information publique auprès des habitants** : règlements, réunions, date d'ouverture des inscriptions à la crèche ou à l'aide sociale, offres d'emploi, etc. **Le recensement administratif est une autre de leurs missions**. Il vise à repérer les populations dites à risques (personnes âgées, femmes en âge de procréer, femmes enceintes, chômeurs, personnes handicapées)<sup>30</sup>.

**Associé au maintien de l'ordre, le contrôle des naissances occupe une place importante au sein des comités de quartier**. Les comités mènent des campagnes de prévention auprès des habitants : « **distribution gratuite de préservatifs, de pilules, de stérilets et de tests de grossesse** » et **consultations gynécologiques gratuites**. Les employés sont les premiers responsables en cas de non-respect de la politique officielle<sup>31</sup> (aucune information sur les risques encourus par les employés n'a toutefois pu être trouvée dans les sources publiques). Ainsi, « toute femme [...] doit faire établir un certificat de "femme en âge de procréer" dès [l'âge de] 15 ans. Par la suite, elle doit informer de chaque événement concernant sa vie familiale et sexuelle : mariage, premier enfant, contraception »<sup>32</sup>.

## 2. La politique de planification des naissances au Xinjiang

### 2.1. Rappel : le cadre national

La **politique de l'enfant unique en Chine a été mise en place en 1979**, sous Deng Xiaoping, afin d'éviter la surpopulation du pays<sup>33</sup> et de ne pas mettre en péril les acquis des réformes économiques successives<sup>34</sup>. Dès les années 1970, le gouvernement chinois avait incité les citoyens à se marier tardivement, et à faire moins d'enfants, notamment en espaçant les naissances<sup>35</sup>. La nouvelle loi, entrée en vigueur en 1980, a établi une politique plus sévère<sup>36</sup>. De plus, l'article 49 de la Constitution chinoise de 1982, et la loi sur le mariage disposent qu'il est du devoir du couple de pratiquer la planification des naissances<sup>37</sup>.

La mise en œuvre du programme de planification des naissances au sein des minorités nationales a été confiée aux différentes provinces et régions autonomes<sup>38</sup>. Les mesures en vigueur autorisaient le plus souvent les **couples des 55 minorités ethniques reconnues (les Tibétains et les Ouïghours notamment<sup>39</sup>) à avoir deux enfants, voire trois pour les populations nomades et rurales des régions à minorité ethnique<sup>40</sup>**. De plus, dès 1984, les **familles rurales dont le premier-né était une fille ont généralement eu le droit d'avoir un deuxième enfant** — la réglementation différait

---

<sup>29</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>30</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>31</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>32</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>33</sup> France Inter, 30/08/2018, [url](#)

<sup>34</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#)

<sup>35</sup> Le Figaro, 16/12/2009, [url](#)

<sup>36</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#)

<sup>37</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#) ; RPC, 1982, [url](#)

<sup>38</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#)

<sup>39</sup> France 24, 31/08/2018, [url](#)

<sup>40</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#)

selon les provinces<sup>41</sup>. Dans tous les cas, plusieurs années devaient obligatoirement s'écouler entre les deux naissances<sup>42</sup>. En 2009, *Le Figaro* soulignait que la règle de l'enfant unique ne concernait en fait que 36 % de la population chinoise<sup>43</sup>. À la fin de l'année 2013, un dernier assouplissement a permis aux couples d'avoir deux enfants si l'un des deux parents était lui-même enfant unique<sup>44</sup>.

Afin de mener à bien cette politique, le gouvernement chinois établissait chaque année **un objectif national des naissances autorisées**. Le nombre total des naissances était ensuite divisé entre les provinces, puis à nouveau entre les préfectures, les comtés, les villes et les districts. **Chaque comité de quartier se voyait attribuer un objectif à respecter<sup>45</sup>. Les comités de quartier et les unités de travail coopéraient afin de contrôler le cycle menstruel des femmes, pratiquer des examens gynécologiques réguliers et détecter rapidement une grossesse non planifiée<sup>46</sup>.**

D'après une note du *Population Crisis Committee*, groupe de recherche indépendant basé à Washington, publiée en 1992 et citée par un rapport de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, l'utilisation du stérilet était encouragée après la naissance d'un premier enfant et la stérilisation après la naissance du second<sup>47</sup>. De faibles amendes pouvaient être imposées en cas de non-utilisation de moyens de contraception, **tandis que la poursuite d'une grossesse non autorisée pouvait entraîner des amendes plus importantes ainsi que d'autres sanctions<sup>48</sup>.**

Au cours des années 1990, **le gouvernement chinois a reconnu qu'il y avait « parfois des incidents [stérilisations et avortements forcés]**, habituellement dans des régions éloignées »<sup>49</sup>. Les autorités ont révélé à l'époque prendre les mesures nécessaires envers les travailleurs des services de planification des naissances jugés « trop zélés » (sans plus de détails)<sup>50</sup>.

Cette politique de l'enfant unique s'est traduite par un **recours aux avortements sélectifs (y compris à un stade avancé de la grossesse<sup>51</sup>)**, destinés à empêcher les naissances de filles (les garçons étant davantage convoités)<sup>52</sup>. Bien qu'il soit interdit en Chine d'informer les parents du sexe de l'enfant lors des échographies, *Le Figaro* note que « certains médecins se laissent aisément forcer la main »<sup>53</sup>. Par ailleurs, en 2009, les autorités chinoises ont publié pour la première fois des informations sur des dizaines de milliers d'enfants enlevés, « presque toujours des garçons » notait l'agence *Chine Nouvelle*, citée par *Le Figaro*. Le quotidien français voit dans ces enlèvements la conséquence de la préférence pour les enfants mâles<sup>54</sup>. À cela s'ajoutent **le vieillissement démographique** (qui pèse lourdement sur le système des retraites, notamment) **et la chute de la fécondité**, passée d'environ 3 enfants par femme en 1980 à 1,2-1,5, soit « l'une des plus faibles au monde » selon la majorité des sources chinoises<sup>55</sup>.

---

<sup>41</sup> ATTANE I., 07/2016, [url](#) ; France Inter, 30/08/2018, [url](#)

<sup>42</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#)

<sup>43</sup> Le Figaro, 16/12/2009, [url](#)

<sup>44</sup> France 24, 29/10/2015, [url](#)

<sup>45</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#)

<sup>46</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#)

<sup>47</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#)

<sup>48</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#) ; ATTANE I., 07/2016, [url](#)

<sup>49</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#)

<sup>50</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#)

<sup>51</sup> France 24, 31/08/2018, [url](#)

<sup>52</sup> ATTANE I., 07/2016, [url](#)

<sup>53</sup> Le Figaro, 16/12/2009, [url](#)

<sup>54</sup> Le Figaro, 16/12/2009, [url](#)

<sup>55</sup> ATTANE I., 07/2016, [url](#)

Afin d'enrayer ces phénomènes, **le PCC a abandonné en 2015 le principe de l'enfant unique**<sup>56</sup>. Désormais, tout couple marié a le droit d'avoir un deuxième enfant<sup>57</sup>. Toutefois, **une autorisation formelle préalable est toujours nécessaire. Celle-ci doit être délivrée par le bureau de planning familial du comité de quartier compétent**<sup>58</sup>. L'Etat chinois a également renoncé à l'incitation aux naissances tardives et au caractère obligatoire de la contraception. Pour autant, la plupart des démographes chinois estiment que cette nouvelle politique ne sera pas suffisante pour « ralentir de manière significative le vieillissement démographique et le déclin de la population active »<sup>59</sup>.

## 2.2. Cas documentés d'avortements forcés au Xinjiang

Le pouvoir chinois semble avoir recours de longue date aux avortements et stérilisations forcées dans le Xinjiang. Ainsi, en 1993, une délégation officielle australienne soulignait que « **des allégations troublantes de stérilisations et d'avortements forcés en Chine, particulièrement dans les régions reculées et parmi les minorités nationales, continuent de circuler**. De telles allégations ont été constatées dans la région autonome du Tibet [...] et des allégations semblables ont été entendues par la délégation au cours de la présente visite dans le Xinjiang »<sup>60</sup>.

Par ailleurs, depuis le milieu des années 2000, le gouvernement chinois pratique une violente politique d'assimilation forcée des populations ouïghoures, majoritaires dans la région du Xinjiang, soupçonnées de velléités séparatistes. Depuis, plusieurs ONG dénoncent notamment l'envoi forcé de centaines de milliers de personnes ouïghoures en camp d'internement sans aucun procès<sup>61</sup>.

Dans ce contexte, le chercheur allemand Adrian Zenz a publié en juin 2020 un rapport intitulé « *Sterilizations, IUDs, and mandatory birth control : The CCP's campaign to suppress Uyghur birthrates in Xinjiang* », qui a suscité de nombreuses réactions de la part du gouvernement chinois et de la communauté internationale. Il y fait état de **l'augmentation ces dernières années du nombre de stérilisations et d'avortements forcés ciblant les Ouïghours**, ce qui pourrait constituer selon l'auteur, « une campagne de génocide menée par le gouvernement »<sup>62</sup>. Le gouvernement chinois a réfuté ces allégations<sup>63</sup>. Dans la deuxième partie du rapport, Adrian Zenz constate que le contrôle des naissances s'est intensifié, à mesure que la surveillance envers les Ouïghours se renforçait. Il note qu'à l'été 2017, « le Xinjiang a réformé sa politique de planning familial », menant des campagnes beaucoup plus sévères de contrôle des naissances : **registres détaillés pour chaque citoyen, adoption systématique de « mesures de contrôle des naissances efficaces à long terme » [dispositifs intra-utérins ou stérilisations] et sanctions pouvant aller jusqu'à l'internement dans des « camps de formation professionnelle » [camps d'internement]**<sup>64</sup>. L'auteur précise que, dans ces camps, les femmes reçoivent des injections provoquant une suppression temporaire des menstruations<sup>65</sup>. Plusieurs médias ajoutent qu'y ont lieu des stérilisations forcées<sup>66</sup>.

---

<sup>56</sup> France 24, 29/10/2015, [url](#)

<sup>57</sup> France Inter, 30/08/2018, [url](#) ; France 24, 29/10/2015, [url](#)

<sup>58</sup> ATTANE I., 07/2016, [url](#)

<sup>59</sup> ATTANE I., 07/2016, [url](#)

<sup>60</sup> Canada, IRBC, 01/01/1998, [url](#)

<sup>61</sup> HRW, 09/09/2018, [url](#) ; pour en savoir plus sur le traitement des Ouïghours par le pouvoir chinois, voir : JULIENNE M., 10/2019, [url](#)

<sup>62</sup> ZENZ A., 06/2020, [url](#), p.20-21

<sup>63</sup> Radio Free Asia, 17/08/2020, [url](#)

<sup>64</sup> ZENZ A., 06/2020, [url](#), p.10-11

<sup>65</sup> ZENZ A., 06/2020, [url](#), p.19

<sup>66</sup> Mediapart, 22/11/2020, [url](#) ; The Independent, 16/10/2020, [url](#) ; The Independent, 12/08/2019, [url](#)

À la suite de la publication du rapport, le média *Radio Free Asia* (financé par le Congrès américain) a publié le témoignage d'un obstétricien ouïghour déclarant que **les hôpitaux de la région du Xinjiang avaient été contraints de mettre fin à des grossesses non autorisées par le planning familial**<sup>67</sup>. *Radio Free Asia* a également partagé le témoignage d'une ancienne employée ouïghoure des hôpitaux du Xinjiang. Elle évoque notamment la mise en œuvre de restrictions obligeant les femmes à espacer les grossesses d'au moins trois ans et dénonce « le meurtre des nouveau-nés [de grossesses menées à terme] »<sup>68</sup>. Cette ancienne employée ajoute que chaque hôpital de la région dispose d'une unité de planning familial où les employés supervisent les avortements ainsi que l'implantation de dispositifs intra-utérins après les grossesses. Elle précise que l'ordre « a été donné d'en haut [...], imprimé et distribué dans des documents officiels »<sup>69</sup>.

*Radio Free Asia* cite également un récent article du média d'Etat *Urumqi News Online* dans lequel **un ancien responsable du planning familial de l'hôpital d'Urumqi déclare que « l'hôpital effectue en moyenne 30 et au maximum environ 60 avortements forcés chaque jour »**<sup>70</sup>. Le 3 septembre 2020, la chaîne de télévision britannique *ITV* a diffusé l'interview d'un médecin ouïghour révélant qu'elle avait effectué au cours de sa carrière « au moins 500 à 600 opérations » sur des femmes ouïghoures, y compris des stérilisations forcées et des avortements. Cela comprenait également un retrait forcé de l'utérus »<sup>71</sup>. *Radio Free Asia* note que, selon le rapport d'Adrian Zenz, « les politiques de contrôle de la population ont conduit à une réduction de 84 % du taux de natalité dans deux préfectures à majorité ouïghoure entre 2015 et 2018 »<sup>72</sup>.

**Le Département d'État américain a également rendu compte, dans un rapport daté de juin 2015 et repris par le Centre autrichien pour la recherche et la documentation sur les pays d'origine et l'asile (Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation/ACCORD), d'avortements forcés pratiqués en décembre 2013 dans la préfecture de Hotan dans le Xinjiang, citant des médias étrangers**<sup>73</sup>: « Le chef du Département du planning familial de la commune a déclaré que les avortements avaient été pratiqués sur ordre des autorités supérieures parce que les femmes avaient dépassé la limite légale [...] »<sup>74</sup>. Selon le chef du PCC au Xinjiang, cité par *The Economist* en 2015 et repris dans le même rapport d'ACCORD, il est « nécessaire de réduire la fécondité et de mettre en œuvre une politique de planification familiale "égale pour tous les groupes ethniques", dans le cadre des efforts de lutte contre le terrorisme »<sup>75</sup>.

### 2.3. Implication des comités de quartier

Un ancien membre du personnel du bureau de planning familial d'un district d'Urumqi (**de 1996 à 2011**) a déclaré à *Radio Free Asia* **que son bureau pratiquait des avortements forcés et que des bureaux similaires existaient à tous les niveaux administratifs — c'est-à-dire dans les villes et les villages**. Si la source ne mentionne pas explicitement les comités de quartier, elle évoque le bureau de planning familial, dont est doté chaque comité (voir *supra*, 1.2.) L'ancien employé précise que « les cadres du village entrent dans chaque maison [...]. Ils savent toujours clairement qui est enceinte et ils le

---

<sup>67</sup> Radio Free Asia, 17/08/2020, [url](#)

<sup>68</sup> Radio Free Asia, 17/08/2020, [url](#)

<sup>69</sup> Radio Free Asia, 17/08/2020, [url](#)

<sup>70</sup> Radio Free Asia, 17/08/2020, [url](#)

<sup>71</sup> VICE Magazine, 03/09/2020, [url](#)

<sup>72</sup> Radio Free Asia, 17/08/2020, [url](#) ; Radio Free Asia, 29/06/2020, [url](#)

<sup>73</sup> Radio Free Asia, 13/01/2014, [url](#) ; Radio Free Asia, 30/12/2013, [url](#)

<sup>74</sup> ACCORD, 04/2016, [url](#), p.116

<sup>75</sup> ACCORD, 04/2016, [url](#), p.115

signalent aux supérieurs. Si une grossesse survient en dehors de la politique de planning familial, ils font une enquête puis pratiquent un avortement forcé »<sup>76</sup>.

Le quotidien *Libération* a partagé le témoignage d'une femme ouïghoure, désormais exilée en Europe. Elle raconte qu'à l'été 2017, à Urumqi, toutes les femmes de son quartier en âge de procréer ont été convoquées à l'hôpital pour un examen gynécologique, puis stérilisées de force<sup>77</sup>.

*Radio Free Asia* a réuni **dès 2005 des documents témoignant d'un recours aux avortements forcés dans la région du Xinjiang**. À l'époque, un cadre du planning familial de la préfecture de Kashgar expliquait que les responsables du planning familial « amenaient les femmes directement dans les bureaux gouvernementaux et les hôpitaux pour effectuer les procédures »<sup>78</sup>. Plus récemment, *Radio Free Asia* s'est entretenue avec une femme ouïghoure qui rapporte **qu'en 2004, alors qu'elle était enceinte de cinq mois, les cadres locaux du planning familial l'ont menacée puis forcée à se rendre à l'hôpital de Kashgar pour avorter**<sup>79</sup>. Plusieurs témoignages viennent corroborer ces pratiques. Le média *The Independent* partage le récit d'une femme kazakhe originaire du Xinjiang, elle aussi forcée d'avorter en décembre 2017 après des menaces émanant des autorités et des membres de l'administration locale (« Un fonctionnaire [de l'administration locale] lui a dit que si elle refusait un avortement, son frère serait tenu pour responsable. »)<sup>80</sup>. Dans le cadre de leurs missions, les comités de quartier coopèrent avec les unités de police locale en leur fournissant des informations sur les habitants, en échange d'un encadrement policier lors des événements organisés par le comité<sup>81</sup>.

En 2018 et 2019, deux directives à destination des communes enjoignaient aux autorités locales compétentes de « ne laisser aucun angle mort » afin de « contenir les naissances illégales [au-delà des deux enfants, voire trois, autorisés par famille] et réduire les taux de fécondité ». *The Associated Press* rapporte que la police organise des perquisitions dans chaque foyer à la recherche « d'enfants cachés »<sup>82</sup>.

En outre, dans un article en date du 22 juillet 2020, *Radio Free Asia* rapporte que les autorités de la région du Xinjiang ont préparé les résidents locaux à des visites d'inspecteurs extérieurs — chinois ou étrangers — **leur ordonnant de nier toute connaissance des politiques de planning familial visant les Ouïghours** décrites dans le rapport d'Adrian Zenz<sup>83</sup>.

---

<sup>76</sup> Radio Free Asia, 17/08/2020, [url](#)

<sup>77</sup> Libération, 20/07/2020, [url](#)

<sup>78</sup> Radio Free Asia, 17/08/2020, [url](#)

<sup>79</sup> Radio Free Asia, 17/08/2020, [url](#)

<sup>80</sup> The Independent, 16/10/2020, [url](#)

<sup>81</sup> AUDIN J., 01/2015, [url](#)

<sup>82</sup> The Associated Press, 29/06/2020, [url](#)

<sup>83</sup> Radio Free Asia, 22/07/2020, [url](#)

## Bibliographie

Sites web consultés entre le 29/10/2020 et le 25/11/2020.

### Texte juridique

République populaire de Chine, « Constitution de la République populaire de Chine », 1982, traduite en français par l'Université de Perpignan, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/cn1982-0.htm#2>

### Institution nationale

Canada, Immigration and Refugee Board of Canada (IRBC), « China: The operation, structure, and purpose of neighbourhood committees in Guangdong; whether the shift in residential architectural design from courtyard buildings to multi-level apartments has affected the influence and use of these committees (2001) », 26/11/2001, <https://www.refworld.org/docid/3df4be1e0.html>

Canada, Immigration and Refugee Board of Canada (IRBC), « Le point sur la politique de l'enfant unique », 01/01/1998, <https://www.refworld.org/docid/3ae6a8574.html>

### Organisations non gouvernementales

Human Rights Watch (HRW), « China : Massive crackdown in Muslim region », 09/09/2018, <https://www.hrw.org/news/2018/09/09/china-massive-crackdown-muslim-region>

Autriche, Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation (ACCORD), « China: Situation of Uyghurs: COI Compilation », 04/2016, 143p., <https://www.refworld.org/docid/571f843c4.html>

### Think tanks, universités et centres de recherches

ZENZ Adrian, « Sterilizations, IUDs, and mandatory birth control : The CCP's campaign to suppress Uyghur birthrates in Xinjiang », The Jamestown Foundation, 06/2020, 28 p., <https://jamestown.org/wp-content/uploads/2020/06/Zenz-Internment-Sterilizations-and-IUDs-UPDATED-July-21-Rev2.pdf?x87691>

JULIENNE Marc, « La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme au Xinjiang : quelles méthodes pour quels résultats ? Etat des lieux et perspectives », Centre de Recherches Internationales (CERI) Sciences Po, 10/2019, <https://www.sciencespo.fr/cei/fr/oir/la-lutte-contre-le-terrorisme-et-l-extremisme-au-xinjiang-quelles-methodes-pour-quel-resultats->

ATTANE Isabelle, « La fin de l'enfant unique en Chine ? », Population et Sociétés, n°535, 07/2016, p.1-4, <https://www.cairn.info/revue-population-et-societes-2016-7-page-1.htm>

AUDIN Judith, « Gouverner par la communauté de quartier (*shequ*) en Chine », Revue française de science politique, vol.65, 01/2015, p.85-110,  
<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2015-1-page-85.htm>

CHOW BING Ngeow, « The residents' committee in China's political system : democracy, stability, mobilization », Issues and Studies 48, n°2, 06/2012, p.71-126,  
[https://www.researchgate.net/publication/286989663\\_The\\_Residents'\\_Committee\\_in\\_China's\\_Political\\_System\\_Democracy\\_Stability\\_Mobilization](https://www.researchgate.net/publication/286989663_The_Residents'_Committee_in_China's_Political_System_Democracy_Stability_Mobilization)

DA Fang, « Les comités de quartier : Pékin relance la dictature des masses populaires », Perspectives Chinoises, Ed. Zhengming, 06/1992, p.18-21,  
[https://www.persee.fr/doc/perch\\_1021-9013\\_1992\\_num\\_4\\_1\\_1496](https://www.persee.fr/doc/perch_1021-9013_1992_num_4_1_1496)

## Médias

Mediapart, « Dans les camps chinois, l'enfer des Ouïghours », 22/11/2020,  
<https://www.mediapart.fr/journal/international/221120/dans-les-camps-chinois-l-enfer-des-ouighours?onglet=full>

The Independent, « "The pain hasn't gone away" : Women of Xinjiang reveal horror of China's brutal campaign of forced abortions and imprisonment », 16/10/2020,  
<https://www.independent.co.uk/news/world/asia/china-uyghur-xinjiang-forced-abortion-imprisonment-beijing-xi-kazakhstan-b1072127.html>

VICE Magazine, « Forced abortions and removing wombs : A Uighur doctor's chilling account of what's happening in China », 03/09/2020,  
<https://www.vice.com/en/article/v7g8m8/forced-abortions-and-removing-wombs-a-uyghur-doctors-chilling-account-of-whats-happening-in-china-xinjiang>

Radio Free Asia, « Xinjiang Hospitals Aborted, killed babies outside family planning limits : Uyghur obstetrician », 17/08/2020,  
<https://www.rfa.org/english/news/uyghur/abortions-08172020144036.html>

Radio Free Asia, « Xinjiang Authorities Instruct Residents to Mislead Investigators Over Population Controls », 22/07/2020,  
<https://www.rfa.org/english/news/uyghur/investigators-07222020150455.html>

Libération, « Ouïghours : on m'a fait m'allonger et écarter les jambes et on m'a introduit un stérilet », 20/07/2020,  
[https://www.liberation.fr/planete/2020/07/20/on-m-a-fait-m-allonger-et-ecarter-les-jambes-et-on-m-a-introduit-un-sterilet\\_1794798](https://www.liberation.fr/planete/2020/07/20/on-m-a-fait-m-allonger-et-ecarter-les-jambes-et-on-m-a-introduit-un-sterilet_1794798)

Libération, « Ouïghours : l'entrave aux naissances, un critère de génocide », 20/07/2020,  
[https://www.liberation.fr/planete/2020/07/20/l-entrave-aux-naissances-un-critere-de-genocide\\_1794804](https://www.liberation.fr/planete/2020/07/20/l-entrave-aux-naissances-un-critere-de-genocide_1794804)

The Associated Press, « China cuts Uighur births with IUDs, abortion, sterilization », 29/06/2020,  
<https://apnews.com/article/269b3de1af34e17c1941a514f78d764c>

Radio Free Asia, « Forced Population Controls Targeting Uyghurs in Xinjiang likely amount to Genocide: Report », 29/06/2020,  
<https://www.rfa.org/english/news/uyghur/population-06292020163131.html>

The Conversation, « The urban history that makes China's coronavirus lockdown possible », 03/03/2020,  
<https://theconversation.com/the-urban-history-that-makes-chinas-coronavirus-lockdown-possible-132616>

The Independent, « Muslim women "sterilised" in China detention camps, say former detainees », 12/08/2019,  
<https://www.independent.co.uk/news/world/asia/uighur-muslim-china-sterilisation-women-internment-camps-xinjiang-a9054641.html>

France 24, « Chine : fini l'enfant unique, Pékin encourage désormais la natalité », 31/08/2018,  
<https://www.france24.com/fr/20180830-fin-politique-enfant-unique-chine-controle-naissance-probleme-natalite>

France Inter, « La politique de l'enfant unique en question(s) en Chine », 30/08/2018,  
<https://www.franceinter.fr/monde/la-politique-de-l-enfant-unique-en-questions-en-chine>

France 24 [source : AFP/Reuters], « La Chine abandonne la politique de l'enfant unique et autorise deux enfants par couple », 29/10/2015,  
<https://www.france24.com/fr/20151029-chine-abandonne-politique-enfant-unique-couple-natalite-pekine>

Radio Free Asia, « China : Uyghur women forced to abort six-month pregnancy while ill », 13/01/2014,  
<https://www.refworld.org/country,,RFA,,CHN,,52e0d70db,0.html>

Radio Free Asia, « China : Four Uyghur women forced to abort their babies in Xinjiang », 30/12/2013,  
<https://www.refworld.org/country,,RFA,,CHN,,52e0d6d11,0.html>

Le Figaro : « La Chine paie le dogme de l'enfant unique », 16/12/2009,  
<https://www.lefigaro.fr/international/2009/12/16/01003-20091216ARTFIG00056-la-chine-paie-le-dogme-de-l-enfant-unique-.php>